

Question présentée par le député :

M. Pierre Conne

Date de dépôt : 24 janvier 2019

Question écrite urgente

Réunion secrète du Conseil d'Etat

Mardi 22 janvier, la Tribune de Genève révélait que le Conseil d'Etat s'était réuni « en secret » un dimanche, sans les deux conseillers d'Etat PLR, pour discuter de la réorganisation du Conseil d'Etat. Les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat étant fixées par la loi, de telles réunions secrètes seraient assimilées à une sorte de cabinet noir et contreviendraient gravement au bon fonctionnement des institutions.

Le Conseil d'Etat aura l'amabilité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) *Y a-t-il une base légale qui autorise des réunions secrètes du Conseil d'Etat ?*
- 2) *Pour quelle raison cette réunion a-t-elle eu lieu en dehors des séances hebdomadaires officielles qui sont fixées tous les mercredis ?*
- 3) *Quels sont les conseillers d'Etat qui ont participé à cette réunion ?*
- 4) *Quel a été le contenu des discussions ?*
- 5) *Quelles sont les décisions qui y ont été prises ?*
- 6) *Est-ce que la chancelière d'Etat était présente à cette réunion ? Et si oui, sur quelle base légale sa présence a-t-elle été admise ?*
- 7) *Le fait que ni M^{me} Fontanet ni M. Maudet n'y aient été conviés a-t-il participé au fait que la répartition des départements ne soit pas équilibrée pour le PLR, en termes de gestion des politiques publiques ?*